



Le Petit Mensuel Juillet/août 2021



Le moulin



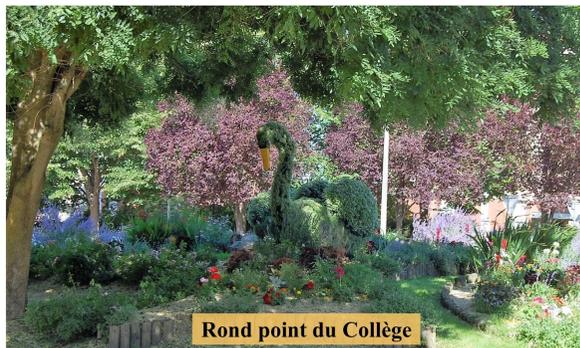
Barque au fil de l'eau



Rond point du pont de l'Oise



Pont de l'Oise



Rond point du Collège

Retrouvez nous sur le site internet de votre ville www.ville-lafere.fr

NUISANCE et CIVISME

Tondre la pelouse : que dit la loi ?

Tondre son gazon, oui, mais pas à n'importe quel moment de la journée. Pour ne pas déranger le voisinage par des bruits d'engins. Un règlement sanitaire départemental a été mis en place pour instaurer des plages horaires. Ainsi, vous pouvez tondre votre pelouse :

- Du **lundi au vendredi** de **8h30 à 12h** et de **14h à 19h30**
- Le **samedi** de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- Le **dimanche** de **10h à 12h**.

Les **jours fériés** de **10h à 12h**.



Tout manquement à ce règlement est passible d'une **amende de 68 €** qui peut atteindre **180 €** passé 45 jours.

Les animaux domestiques (arrêté municipal 2 mai 1994)

Sur la voie publique ou en zone urbaine, les chiens doivent être tenus en laisse. Les **déjections canines** sont tolérées uniquement dans les caniveaux. En dehors de ce cas, les déjections sont interdites, et le propriétaire de l'animal est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections. L'amende minimum pour non-respect du ramassage est de 35 euros.



PARCS MUNICIPAUX » (arrêté municipal 2021-047)

« Les Promenades et la Cour de la Mairie »

Ouverture de 8h30 à 17h00 ou 20h00 suivant la saison automne/ hiver ou printemps/été

Les animaux domestiques sont interdits même tenus en laisse.

Les aires de jeux sont réservées aux enfants sous la surveillance de leurs parents

Les autres jeux et activités sportives sont autorisés sur les emplacements prévus à cet effet.

Le public se doit de respecter la faune et la flore, et son comportement ne doit pas nuire à l'environnement immédiat à l'intérieur ou à l'extérieur des parcs sous peine de sanctions prévues par la loi.



Retrouvez nous sur le site internet de votre ville www.ville-lafere.fr



FLEURISSEMENT DE LA VILLE



Pont de l'Oise



Nouvelle conception ornementale



LES SERVICES TECHNIQUES

Ils interviennent quotidiennement pour le bien-être des Laférois.

Ils assurent les travaux d'entretien et de rénovation dans les bâtiments, les édifices publics, le nettoyage de la voirie et des trottoirs. Ce sont eux qui parent la ville de ses plus belles couleurs. Pour le repiquage des plantes et des fleurs dans les nombreux espaces verts, ils procèdent en amont à un grand travail de préparation en serre.

Ils sont dans les coulisses pour installer les infrastructures nécessaires au bon déroulement des grands événements festifs de la ville : Salon des viticulteurs, montage des chalets pour le marché de Noël, mise en place de barrières et bien d'autres manifestations,...



Serre



Retrouvez nous sur le site internet de votre ville www.ville-lafere.fr

INFOS

DÉCÈS de LUC HECART



Médecin généraliste durant 25 années dans notre ville

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris son décès. Beaucoup d'entre vous ont été ses patients. Vous avez sûrement gardé en mémoire son professionnalisme, son sourire, sa simplicité et sa gentillesse qui faisaient de lui une personne appréciée de tous. Il savait naturellement créer une relation de confiance si importante entre patient-médecin.

DROIT D'EXPRESSION

Bientôt 1 an que le nouveau conseil municipal est installé et nous devons nous interroger sur notre rôle « d'élu minoritaire. » Sachant que 249 laférois ont voté pour Mme Vilain et 251 pour les autres listes... notre rôle est donc important. Nous représentons bien sûr, ceux qui nous ont fait confiance mais aussi l'ensemble des laférois auxquels nous nous devons d'être **constructifs et vigilants**. C'est pourquoi, lors des séances du conseil municipal, par nos questions, nous approfondissons les dossiers présentés.



14 JUILLET

Rendez-vous à 11h30, au Monument aux Morts avec l'Harmonie Laféroise, et le défilé des Sapeurs-Pompiers de la ville.



Fête Nationale

EXPOSITION

Exposition "Instants Suspendus". Regards sur la nature morte.

ATELIERS PHOTO AU MUSÉE

Jeanne d'Aboville



Concours photo sur la nature morte jusqu'au 29 août 2021
Modalités et règlement sur le site web du musée : mjaboville-lafere.fr

Les 3 et 17 juillet, 7 et 21 août 2021 de 14h à 17h

TARIF 5 Euros
Sur RÉSERVATION

Retrouvez nous sur le site internet de votre ville www.ville-lafere.fr